

Le CNU reste aujourd'hui l'un des lieux où les universitaires peuvent utilement défendre leurs droits, garants de la qualité scientifique, tout en restant fidèles au principe de l'évaluation par les pairs. Face à la multiplication des évaluations individuelles, le rôle du CNU, instance nationale, se doit d'être renforcé.

Notre liste « Qualité de la Recherche et de l'Enseignement » a reçu le soutien de l'association « Qualité de la Science Française » (QSF), fondée en 1982 par Laurent Schwartz. QSF fait partie des organisations qui ont permis le maintien de l'attribution au CNU de certaines de ses prérogatives (promotions, CRCT, reclassements, primes), par exemple en 2022 lorsque le contingent de promotions nationales a été menacé de disparaître.

Notre liste est composée de candidates et candidats avec un fort engagement scientifique et pédagogique, et elle est établie avec le souci d'un équilibre géographique et thématique.

Les personnes élues sur la liste « Qualité de la Recherche et de l'Enseignement » veilleront à ce que le CNU ne soit pas seulement une instance de régulation de la discipline ; il doit garantir la jouissance des mêmes droits pour toutes et tous les universitaires. Cette exigence est centrale à un moment où la liberté des universitaires est remise en cause de toute part : encadrement bureaucratique de la recherche, augmentation des charges administratives, individualisation poussée des carrières, etc.

Après une baisse de 20% du nombre de collègues en section 25 sur les dix dernières années, nous nous engageons à actionner tous les leviers possibles, dans la lignée des « Assises des mathématiques », pour retrouver une dynamique de croissance.

La création récente de plusieurs possibilités de valorisation des enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses, comme le remplacement de la PEDR par la prime individuelle C3, élargie aux activités d'enseignement et aux tâches d'intérêt général, accroît les activités et devoirs du CNU.

Les élus et élues de la liste « Qualité de la recherche et de l'enseignement » s'engagent à ce que l'évaluation prenne en compte l'activité des enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses dans toutes ses dimensions : recherche, enseignement, administration, diffusion, valorisation, en gardant cependant une place prépondérante à la recherche. Nous défendrons également le principe que l'évaluation de la recherche ne doit pas être fondée sur des critères bibliométriques mais bien sur l'analyse individuelle de l'activité des candidats et candidates.

Depuis 2014, le CNU est en charge du suivi de carrière des enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses. Celui-ci n'est pas mis en œuvre par nos sections 25 et 26 faute d'assurance sur son utilisation par les universités. Notre liste reste opposée à un suivi dont les objectifs ne sont pas explicités.

Les personnes élues de la liste « Qualité de la Recherche et de l'Enseignement » s'engagent à agir au sein du CNU en fonction des quatre objectifs suivants :

- Veiller au primat du critère de la qualité scientifique en matière de promotion et d'attribution des congés pour recherches ou conversions thématiques.
- Appliquer le même principe dans l'examen des dossiers des candidats et candidates à la qualification.
- Veiller à ce que la section 25 du CNU maintienne chaque année des critères publics qui permettent d'évaluer objectivement et dans la transparence l'activité des enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses.
- Lutter contre les biais dus au genre.